LA LETTRE DES ADHÉRENTS



N° 118



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Héritages : l'Afer monte au créneau à l'heure de la Présidentielle

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous le savez, l'Afer ne fait pas de politique. Mais l'Afer fait mieux. Elle est le plus grand parti des épargnants, avec 755000 adhérents, tous à jour de leur cotisation. L'Afer voudrait aujourd'hui apporter sa contribution à l'un des grands thèmes de la présidentielle : la taxation des successions. Quand je lis la prose, souvent généreuse, de politiques qui entendent taxer toujours davantage les héritages, je me dis : Qui les a formés jadis? Quel crédit peut-on accorder à ces politiques qui entendent «donner un héritage républicain à ceux qui n'en ont pas». On dirait Saint-Just en 1791, devenu sourd aux appels des citoyens. Quand je lis, également, qu'il faut taxer les héritages pour mettre fin aux «inégalités de destin», je me demande où ces esprits romantiques vont puiser leur inspiration.

Plutôt que de penser à aggraver la taxation des successions, nos politiques seraient bien avisés de réduire les déficits publics. Leur erreur est triple. Oui, une triple peine.

Premièrement, l'assurance vie n'est pas une niche fiscale. Les capitaux décès sont déjà soumis à taxation et supportent en plus un taux de prélèvements sociaux de 17,2 %. En outre, cela fait 23 ans que l'abattement n'a pas été révisé.

Deuxièmement, sur le plan juridique, expliquons à ces idéologues que le capital garanti en cas de décès au titre d'un contrat d'assurance est censé n'avoir jamais appartenu au défunt : par quel artifice, pourrait-on le rapporter à la dévolution successorale? On n'ébranle pas tout un édifice juridique qui a fait ses preuves depuis un demisiècle au bénéfice de l'État, des entreprises et qui a rendu d'énormes services aux 18 millions de Français détenteurs d'un tel contrat et à leurs 30 millions de bénéficiaires.

Ouvrons un véritable débat, comme l'appelle de ses vœux notre ministre des Finances.

La fiscalité des transmissions exige une approche intelligente, juste et humaine et surtout pas une sédimentation de règles illisibles, incompréhensibles qui provoquent la défiance pour tous et une extraordinaire incapacité à résoudre les inégalités. On s'y prend mal. Un bon barème, progressif, ne doit pas être dissuasif pour transmettre. À ce jour, ce barème est trop rapidement confiscatoire. La voiture fiscale dérape. Nos politiques savent que leur barème est excessif, car oppressif, et ils tentent de nous soulager avec des abattements ambigus censés corriger ces excès. On ne conduit pas une politique fiscale avec de mauvaises règles de départ.

À nos politiques qui seraient tentés de vouloir encore alourdir la fiscalité des successions, l'Afer dit : attention, nous serons vigilants quant aux propositions des uns et des autres.

Taxer l'héritage, c'est taxer une forme d'amour

Troisièmement, transmettre un héritage, c'est beaucoup plus que transmettre un patrimoine financier. C'est transmettre une vie que l'argent ne résume pas. Quand on a cette chance, on veut aussi transmettre une exemplarité, un témoignage, des valeurs humaines, une expérience, une sorte d'enrichissement citoyen, si modeste soit-il. C'est avant tout ce testament qu'il s'agit de transmettre à tous ceux que nous aimons et que nous voulons protéger. En un certain sens, alourdir encore la taxation de l'héritage, c'est taxer une forme d'amour. Taxer les héritages, c'est soustraire aux familles un patrimoine qui va bien au-delà de ce qui est matériel.

Il est sain d'être animé du légitime souci de réduire les inégalités. Mais c'est impossible par le moyen de la fiscalité, dans un pays comme la France, championne olympique des prélèvements, après la Corée. La fiscalité ne saurait être le seul outil pour atteindre la juste cause des inégalités d'autant que le produit des donations et des successions représente une infime proportion dans le budget de l'État.

Ouvrons les yeux, regardons vers le haut, concourons tous, dans la mesure de nos moyens, à la réussite d'une France prospère qui saura montrer non pas l'impasse du tout fiscal, mais une voie généreuse vers un meilleur développement pour tous. Vive l'Afer!

Adhérentes, adhérents, je vous donne rendez-vous, en présence ou à distance sur vos écrans d'ordinateur, **lundi 14 mars à 17 h 30 aux Assises de l'Afer** qui accueilleront à la Salle Pleyel les candidats à la Présidentielle.

CONFÉRENCE DE PRESSE... ANNONCE DU TAUX... 13 janvier 2022

Le président de l'Afer a dévoilé, en avant-première à la presse, le 13 janvier dernier, le taux de rendement du Fonds Garanti en euros pour l'année 2021, qui s'élève à 1,70 % net de frais de gestion, et brut de prélèvements sociaux et fiscaux.

La réserve globale de PPB a fortement augmenté, une hausse spectaculaire de près de 50 %. «Nous nous félicitons de cette tendance, a déclaré le Président de l'Afer, car elle sécurise les taux futurs, renforce la solidité de notre partenaire assureur et permet une gestion plus active au bénéfice de nos entreprises». «Une fois de plus, ce taux de 1,70 % sera sans doute la référence du marché». «Il est temps, a déclaré Gérard Bekerman, de transformer le succès de l'Afer en assurance vie en un succès pour la retraite».





Le Président de l'Afer annonce le taux 2021

LA PRESSE EN PARLE...

Capital

13 janvier 2022

Assurance vie 2021 : bonne nouvelle pour le fonds euros de l'Afer

«L'érosion du rendement du fonds euros du contrat d'assurance vie de l'Afer, ininterrompue depuis 2012, a-t-elle pris fin en 2021? S'il est encore trop tôt pour l'affirmer, les adhérents de l'Association française d'épargne et de retraite (Afer) peuvent avoir le sourire. L'Afer a en effet annoncé, ce jeudi 13 janvier, un taux d'intérêt de 1,70 % pour le support à capital garanti proposé sur son contrat multisupport, soit une rémunération identique à celle servie en 2020. Une bonne nouvelle pour les 753804 adhérents et leurs 41,8 milliards d'euros placés sur le fonds euros de l'association à fin 2021. Avec ce taux, net de frais de gestion mais avant prélèvements sociaux (17,2 %) et fiscalité éventuelle. l'Afer va donc une nouvelle fois surperformer la moyenne du marché sur le fonds euros, dont le rendement est attendu aux alentours de 0,90 % selon Good Value for Money.»

LE FIGARO

13 ianvier 2022

Placements : ce que rapportera l'assurance-vie en 2022

«L'association d'épargnants Afer, une des références du marché, a annoncé jeudi un taux 2021 de 1,70 %, inchangé par rapport à 2020. Cette stabilité est une bonne surprise, après des années de baisse ininterrompue. Cela a été difficile de maintenir ce taux, assure Gérard Bekerman, le président de l'association aux 750 000 adhérents.»

BOURSIER COM

13 janvier 2022

Assurance vie : le fonds en euros de l'Afer, référence du marché, stable à +1,7 %

Gérard Bekerman, le président de l'Afer, la plus importante association de l'assurance vie en France, n'a pas caché sa satisfaction ce midi devant la presse : la performance de son fonds en euros est ressortie en 2021 à 1,7 % net de frais de gestion, au même niveau que celle enregistrée en 2020.

Le Revenu

13 janvier 2022

Assurance vie : le contrat Afer a rapporté 1,70 % en 2021

«Trophée d'Or du Revenu depuis des années, le contrat d'assurance vie de l'Afer sert un rendement de 1,70 % net en 2021, un taux identique à celui de 2020. Une performance bien supérieure au taux moyen du marché attendu à 1,1 % selon Le Revenu.»

L'ARGUS]

13 janvier 2022

Rendements 2021 assurance vie : l'Afer maintient le cap et veut peser dans la campagne

La première association d'épargnants en France (Afer), dont le taux fait référence sur le marché, annonce une performance stable en 2021 et veut faire entendre sa voix dans le débat à l'élection présidentielle.



De gauche à doite : Jean-Philippe Dogneton, Président du Conseil d'administration d'Abeille Assurances, Philippe-Michel Labrosse, Directeur général d'Abeille Assurances, Pascal Michard, Président d'Aéma Groupe, Gérard Bekerman, Président de l'Afer et Adrien Couret, Directeur général d'Aéma

À VENIR

L'Afer et ses partenaires assureurs vont renforcer l'offre de supports en unités de compte ayant un objectif d'investissement éthique et responsable, au cours du les semestre 2022 :

- avec le label Finansol, qui atteste que l'épargne investie contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale, et qui sera plus particulièrement orientée vers la thématique de la création d'emplois en France
- avec le label Greenfin qui aura pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital



AVIVA FRANCE DEVIENT ABEILLE ASSURANCES

Aviva France, notre partenaire assureur, a rejoint Aéma Groupe, aux côtés de Aésio Mutuelle et de Macif, contribuant ainsi à donner naissance au 5° acteur de l'assurance en France, avec 11 millions d'assurés.

L'Afer s'est prononcée favorablement pour le rachat d'Aviva France par Aéma Groupe. Nous partageons en effet avec Aéma Groupe un ADN proche : la qualité, l'humain, la proximité, le dialogue, le respect de valeurs fortes, le souci constant de l'adhérent, de l'épargnant. Voilà des valeurs partagées!

Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Retraite Professionnelle, nos assureurs, ont changé de nom respectivement pour Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille Retraite Professionnelle, sans incidence pour votre (vos) adhésion(s).

LACROIX

13 janvier 2022

L'assurance-vie prospère malgré les faibles rendements

«Sur le marché très disputé de l'assurance-vie, le contrat de l'Association française d'épargne et de retraite (Afer), ses 750000 adhérents et ses 56 milliards d'euros d'encours, fait figure de référence. L'annonce jeudi 13 janvier du taux de rendement de son fonds en euros (où l'épargne est totalement garantie) était donc très attendue. La rémunération atteint 1,70 %, comme l'année précédente.»



14 janvier 2022

Assurance-vie : en 2021, les taux servis sur les fonds euros font de la résistance

«La puissante association d'épargnants Afer vient d'annoncer un rendement de 1,7 % sur son fonds euros pour 2021, soit le même niveau que l'an dernier.»



Jeudi 13 janvier, Gérard Bekerman, président de l'Afer, était l'invité de l'émission Le Grand Journal de l'Éco, sur BFM TV, présentée par Hedwige Chevrillon

À voir sur : https://bit.ly/3GGnZgR

Faites simplement adhérer vos proches au contrat d'assurance vie multisupport Afer

Depuis sa création en 1976, le contrat Afer est devenu une véritable référence en épargne retraite. Sans cesse amélioré, le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer est reconnu pour sa simplicité. En effet, vous pouvez vous constituer un capital à votre rythme et sans contrainte tout en bénéficiant du cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

Pour en faire bénéficier vos proches, une offre promotionnelle pour toute nouvelle adhésion au contrat multisupport Afer avec une ouverture à 100 € est disponible du 01/02/2022 au 31/07/2022:

- 0 % de frais sur le premier versement de 100 €, investi sur le Fonds garanti en euros,
- Les droits d'entrée de 20 € à l'Association offert.

En parrainant vos proches et vos bénéficiaires, vous pourrez même recevoir un des cadeaux prévus à cet effet. Parlez-en avec votre conseiller.

LANCEMENT D'AFER PIERRE

Depuis le 10 février, un nouveau support à thématique immobilière, Afer Pierre, est intégré au contrat d'assurance vie multisupport Afer.

Il sera ouvert par enveloppe pour accompagner le rythme d'acquisitions des biens immobiliers par le fonds, limiter la proportion de liquidité dans le fonds et ainsi chercher à préserver la qualité des investissements.

Vous retrouverez plus d'informations sur Afer Pierre sur le site www.afer.fr ou auprès de votre conseiller



COURRIER DES ADHÉRENTS

Un taux à 1,70 ce n'est pas mal, mais c'est moins que l'inflation...

Raymond S. de Clermont Ferrand

«Ce taux nous place parmi les meilleurs et nous venons de porter à plus de 401 millions notre réserve pour l'avenir. Nous ne voulons pas briller sur le taux, mais assurer la sécurité de notre épargne.»

Êtes-vous sûr qu'Aéma c'est mieux qu'Aviva?

Sophie D. de Castres

«Aéma est une institution puissante, avec laquelle l'Afer partage une même fibre associative et mutualiste. Avec Aéma, oui, l'Afer a le meilleur partenaire pour bâtir dans le cadre d'une gouvernance paritaire, au service de la performance et de la qualité de service à l'adhérent. Plaçons cette première pierre sous l'égide du "triple A": Afer, Abeille, Aéma!»

À quoi sert la PPB?

Pierre-Henri S. de Nantes

«La Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) est une réserve qui n'est pas immédiatement distribuée aux assurés. Variable d'ajustement des taux servis sur le fonds en euro, elle sert à les lisser dans le temps et joue comme amortisseur en cas de choc. »

Merci au Président de l'Afer qui reverse au Fonds de dotation Afer pour la recherche médicale les droits d'auteur de son livre Les 100 mots de l'épargne. Peut-on savoir à combien ils s'élèvent?

Cécile B. d'Avignon

«Chère adhérente, le montant est de 53380 €»

Des candidats à la Présidentielle veulent taxer l'héritage? Que fait l'Afer?

Paule S. de Nice

«Retrouvez la réponse dans l'Edito du Président en page une de cette Lettre»

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2022

Notre tour de France se poursuit en 2022. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, ce planning prévisionnel est amené à évoluer...







Juin **Toulouse** 28

Assemblée générale

Pour participer, inscrivez-vous sur le site www.afer.fr rubrique

« actualités et événements »

Plan d'Épargne Retraite Individuel : un complément utile à l'assurance vie

Depuis janvier 2020, l'Afer a mis en place pour ses adhérents Afer Retraite Individuelle, un plan d'épargne Retraite Individuel (PERIN). Complémentaire au contrat d'assurance vie, il permet de préparer sa retraite en déduisant de ses revenus les versements effectués chaque année. Le fonctionnement des PERIN a été fortement assoupli par rapport aux anciens dispositifs (contrats Madelin ou contrats de retraite supplémentaires) : vous épargnez désormais à votre rythme, sans contraintes de versements annuels*, vous pouvez choisir librement au moment de votre départ en retraite de toucher un capital une rente ou un mix rente/capital. Vous pouvez même transférer dans votre adhésion au contrat Perin les sommes épargnées dans d'anciens dispositifs.



Afer Retraite Individuelle a été récompensé en 2020 et 2021 par le Label d'Excellence des Dossiers de l'Epargne et l'Oscar de Gestion de fortune (retrouvez le détail et les modalités d'octroi sur www.afer.fr).

Votre conseiller est à votre disposition pour vous le présenter

*selon dispositions contractuelles



